

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence,
le 5 octobre 2020 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Étaient présents à la visioconférence :

Monsieur Richard Giroux, maire
Monsieur Alain Laferrrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Buelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation des procès-verbaux**
 - 2.1** Séance ordinaire du 14 septembre 2020
 - 2.2** Séance extraordinaire du 17 septembre 2020
- 3- Administration générale**
 - 3.1** Centre agricole Berthierville – Achat d'un tracteur
 - 3.2** Éric Lettrage – Enseigne de la municipalité
 - 3.3** Contrat système d'alarme – Renouvellement 2020-2021
 - 3.4** Infotech – Contrat de soutien 2020-2021
- 4- Trésorerie**
 - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
 - 4.2** Demande d'emprunt temporaire – Travaux rang de la Rivière-Bayonne Nord
- 5- Travaux publics**
 - 5.1** Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection de voirie rang des Cascades et rang Sainte-Philomène
- 6- Hygiène du milieu**
 - 6.1** Brébeuf mécanique de procédé inc. – Remplacement de vannes au bassin d'eau potable
 - 6.2** Nordikeau – Offre de services professionnels – Désinfection du réservoir d'eau potable

- 6.3 Adoption – Plan d'action municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau
- 7- **Urbanisme et environnement**
- 7.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 616-2020 ayant pour titre « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 324 et ayant pour effet d'autoriser l'usage Agriculture IV. Élevage dans les zones H1, H2, H3, H4, H5, H6, H28 et C10 »
- 8- **Sécurité publique et service**
- 9- **Loisirs et culture**
- 10- **Autre (s) sujet(s)**
- 10.1 Demande à Hydro-Québec – Déplacement d'un poteau électrique
- 10.2 Dépôt du rapport préliminaire relatif à la détermination des débits et charges en eaux usées
- 11- **Période de questions**
- 12- **Clôture et levée de la séance**

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

2020.10.193 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.194 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.195 Centre agricole Berthierville – Achat d'un tracteur

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise l'achat d'un tracteur CASEIH FAMALL 115C au montant de cent trois mille (103 000.00\$) à la compagnie Centre agricole Berthierville.

Que le maire, monsieur Richard Giroux et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Pier Aubuchon sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tous les documents à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.196 Éric Lettrage – Enseigne de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission d'Éric Lettrage concernant la fourniture de l'enseigne sur la façade de la mairie au montant total de mille six cent soixante-sept et quatorze sous (1 667.14\$) incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.197 Contrat système d'alarme – Renouvellement 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

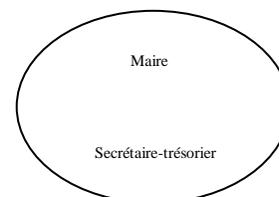
Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle le contrat de surveillance des alarmes avec GC Alarme Sécurité et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Que les tarifs sont les mêmes soient :

- 18.75 \$ par panneau par mois pour la surveillance
- 85.00 \$ pour les appels de service
- 65.00 \$ / heure pour les travaux d'un technicien

Que le nombre de panneaux reliés pour la municipalité est de deux (2).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2020.10.198 Infotech – Contrat de soutien 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

Que le Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle son contrat de service avec Infotech pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, et ce pour un montant annuel de sept mille deux cent vingt et quarante-trois sous (7 220.43\$) incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.199 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de septembre 2020 étant les numéros de déboursés du lot 20-09 suivants : 202000500, de 202000503 à 202000520, de 202000558 à 202000563, de 202000565 à 202000568 et 202000570 inclusivement et ce, pour un montant total de 317 302.97\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202000583 à 202000615 inclusivement et ce, pour un montant de 116 936.38\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de septembre 2020 étant les chèques numéros 202000296 à 202000334 inclusivement, et ce, pour un montant de 39 238.34\$.

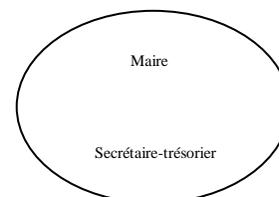
Les conseillers ont voté majoritairement en faveur de la résolution.

2020.10.200 Demande d'emprunt temporaire - Travaux rang de la Rivière-Bayonne Nord

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement numéro 589-2018 intitulé : « **Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 1 584 459\$ pour des travaux de rechargement et d'asphaltage ainsi que les travaux connexes sur une partie du rang Rivière-Bayonne Nord entre les limites de la Municipalité de Sainte-Élisabeth et le rang Saint-Esprit (route 347) ainsi que pour le financement de la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local** ».

CONSIDÉRANT QUE Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' Il y a lieu, pour l'administration desdits travaux, d'obtenir un financement temporaire afin d'effectuer les paiements autorisés;



POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande officiellement à la Caisse Desjardins de D'Autray, un financement temporaire au taux préférentiel pour un montant supplémentaire de 1 584 459\$.

Que cet emprunt temporaire soit versé sur demande à la municipalité afin d'effectuer les paiements requis pour la réalisation des travaux.

Que le maire, monsieur Richard Giroux et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Pier Aubuchon sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tous les documents à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.201 Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Travaux de réfection de voirie rang des Cascades et rang Sainte-Philomène

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 1 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang des Cascades et le rang Sainte-Philomène effectués par l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc.

Le montant est de 361 144.15 \$ incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.202 Brébeuf mécanique de procédé inc. – Remplacement de vannes au bassin d'eau potable

CONSIDÉRANT QU' Il y a une fuite au bassin d'eau potable ;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission de l'entreprise Brébeuf mécanique de procédé inc. concernant le remplacement de vannes au bassin d'eau potable au montant total de quatre mille sept cent vingt-quatre et trente-deux sous (4 724.32\$) incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Gravel avise les membres du conseil qu'avant de délibérer du sujet suivant, il se retirera de la table du conseil.

Celui-ci mentionne qu'il ne participera ni aux discussions ni aux décisions prises à ce sujet étant donné qu'un membre de sa famille est impliqué.

2020.10.203 Nordikeau – Offre de services professionnels – Désinfection du réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier doit procéder à la désinfection du réservoir d'eau potable à tous les deux (2) ans ;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services de Nordikeau concernant la désinfection du réservoir d'eau potable au montant de deux mille sept cent cinquante (2 750.00\$) concernant l'horaire et déplacements ainsi que cinq cents (500.00\$) concernant les frais. Le tout pour un total de trois mille deux cent cinquante (3 250.00\$) excluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Lorsque les discussions portant sur le sujet sont terminées, monsieur Jean-Pierre Gravel est de retour à la table du conseil.

2020.10.204 Adoption – Plan d'action municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau

CONSIDÉRANT QUE Le gouvernement du Québec annonçait la mise à jour de la réglementation actuelle concernant la présence de plomb dans l'eau potable afin de limiter davantage la présence de ce contaminant dans nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE Le gouvernement du Québec a également annoncé que les municipalités devraient élaborer un plan afin de remplacer les entrées de service en plomb, qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier n'a pas d'entrées de service en plomb, mais que certaines maisons plus âgées ont des matériaux de plomberie pouvant contenir du plomb ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte le plan d'action municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.205 Adoption du premier projet de règlement numéro 616-2020 ayant pour titre :
« Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 324 et ayant pour effet d'autoriser l'usage Agriculture IV. Élevage dans les zones H1, H2, H3, H4, H5, H6, H28 ET C10 »

ATTENDU QUE Le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire modifier le règlement de zonage numéro 324;

ATTENDU QUE Les pouvoirs conférés à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier par les dispositions du paragraphe 2 alinéa 3° de l'article 113 et les suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que le projet de règlement portant le numéro 616-2020 « **Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 324 et ayant pour effet d'autoriser l'usage Agriculture IV. Élevage dans les zones H1, H2, H3, H4, H5, H6, H28 ET C10** » soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droits, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE I Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE II Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage no 324 en en ajoutant l'usage Agriculture IV. Élevage aux zones H1, H2, H3, H4, H5, H6, H28 ET C10.

ARTICLE III Le règlement de zonage no 324 est modifié par l'ajout de l'article 2.7.4 intitulé **LE GROUPE AGRICULTURE : ÉLEVAGE IV.**

LE GROUPE AGRICULTURE : ÉLEVAGE IV

Ce groupe comprend l'élevage de volaille seulement. Les poules sont les seuls types d'animaux autorisés. Un coq est interdit en tout temps.

Un maximum de 4 poules est autorisé par propriété, les poules doivent être en tout temps dans leur enclos. Le bâtiment, l'enclos ainsi que l'endroit où le fumier est accumulé doivent respecter une distance de 1 mètre des limites de propriétés et de 30 mètres d'un puit.

ARTICLE IV La grille de l'annexe B du règlement de zonage no 324 est modifiée par l'ajout du groupe AGRICULTURE IV. ÉLEVAGE.

Les zones H1, H2, H3, H4, H5, H6, H28 ET C10 peuvent exercer l'usage AGRICULTURE IV. ÉLEVAGE.

ARTICLE V Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Richard Giroux,
Maire

Marie-Pier Aubuchon,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

2020.10.206 Demande à Hydro-Québec – Déplacement d'un poteau électrique

CONSIDÉRANT QUE Le poteau d'Hydro-Québec portant le numéro H4F3Y situé à l'aire de repos du pont Grandchamp n'est pas situé à un endroit sécuritaire pour les familles voulant utiliser l'aire de repos ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande à Hydro-Québec de déplacer le poteau numéro H4F3Y afin de rendre l'aire de repos sécuritaire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.10.207 Dépôt du rapport préliminaire relatif à la détermination des débits et charges en eaux usées

ATTENDU QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a mandaté la firme GBI Services d'ingénierie pour procéder à l'élaboration d'un protocole de mesure de débit et d'échantillonnage des eaux usées afin de déterminer plus précisément les débits et charges en eaux usées de la municipalité;

ATTENDU QUE Suite au nouveau rapport préliminaire relatif à l'échantillonnage des eaux usées, le conseil souhaite modifier ses besoins futurs en traitement des eaux usées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport préliminaire déposé par la firme GBI Services d'ingénierie établissant les charges réservées et les débits en traitement des eaux usées avec une modification de l'augmentation de la population actuelle desservie par le réseau d'égout à 20 %.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

Aucune question n'a été soumise.

2020.10.208 Clôture et levée de la séance

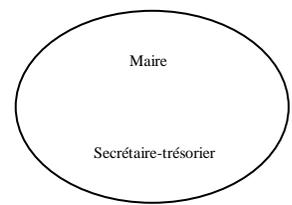
Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h09.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



Richard Giroux,
Maire

Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Richard Giroux,
Maire

